

Courcouronnes, le 1^{er} mars 2010

**INSTALLATION ILLICITE DES GENS DU VOYAGE A RIS ORANGIS :
L'APPEL A LA MOBILISATION POUR EXIGER LE RESPECT DE LA LOI,
UNE METHODE QUI MARCHE !**

Chères Courcouronnaises, Chers Courcouronnais,

Nous avons gagné !

Le groupe de gens du voyage a quitté les lieux ce lundi 1^{er} mars.

Pendant plus de 6 mois, ni la ville de Ris Orangis où était situé le campement illicite, ni l'Etat propriétaire du site n'ont pris la moindre initiative pour régler cette situation d'illégalité.

En l'espace de 15 jours, force est de constater que l'appel à la mobilisation des Courcouronnais aura permis de régler cette situation.

En conséquence, **le rassemblement auquel je vous invitais** mercredi prochain à 16h aux Jardins Familiaux, **est annulé.**

Je veux ici remercier les habitants et les entreprises qui nous ont témoigné de leur soutien dès l'annonce de cette mobilisation.

Il convient maintenant de tirer les enseignements de cet épisode regrettable.

Premier enseignement :
Respectons nos obligations légales en matière d'accueil des gens du voyage.

HÔTEL DE VILLE

2, rue Paul Puch
91080 Courcouronnes
Téléphone : 01 69 36 66 66
Télécopie : 01 64 97 88 48
www.courcouronnes.fr

Si ce stationnement illicite avait eu lieu sur la commune de Courcouronnes, il aurait été réglé en quelques jours car la loi du 5 mars 2007 prévoit une procédure administrative d'expulsion, sur décision du Préfet, dès lors que la commune concernée remplit ses obligations légales en matière d'accueil des gens du voyage.

Ce qui est bien sûr notre cas.

*Toute correspondance
doit être adressée à
Monsieur le Maire.*

La loi protège donc les villes qui font leur travail. Aussi, je n'accepte pas les « bons conseils » lus dans la presse de ceux-là mêmes qui n'ont rien fait ces 6 derniers mois pour trouver une solution à cette occupation illicite ou qui refusent d'appliquer la loi sur l'accueil des gens du voyage. Je rappelle que cette loi dite « Besson » fut votée en 2000.

10 ans après, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne qui prend en charge cette compétence, seule la ville de Courcouronnes dispose d'une aire d'accueil de 25 places en fonctionnement.

Les communes de Bondoufle et Lisses (où se situe déjà l'Aire de Grand Passage pour les grands rassemblements estivaux) développent depuis plusieurs années des projets de construction et de rénovation d'aires d'accueil afin d'accroître de 50 places la capacité d'accueil des gens du voyage sur notre territoire.

A l'inverse, à ce jour, il n'y a ni projet de rénovation, ni projet de construction d'une aire d'accueil des gens du voyage à Ris-Orangis.

Second enseignement :

La légalité républicaine s'impose à tous, y compris aux communes et à l'Etat...

Je n'ai pas été élu pour contempler les problèmes et me réfugier derrière les difficultés à les résoudre !

Il est effectivement regrettable que nous ayons été contraints de nous substituer aux responsabilités des autorités compétentes, à savoir la Ville de Ris-Orangis et l'Etat.

Néanmoins, après 6 mois d'inertie, il convenait de parvenir à des résultats. Force est de constater que notre méthode, qu'elle plaise ou non, aura produit rapidement des résultats.

En tant qu'élus de la République, nous sommes d'une part représentants de nos habitants et d'autre part garants de l'application de la loi sur nos territoires.

J'assume donc à 100% la méthode qui a été la nôtre et n'hésiterai pas, à nouveau, à faire appel à votre mobilisation quand la loi sera bafouée au détriment de votre tranquillité.

Je vous remercie encore pour votre soutien sans faille.

Mr merci à vous

Le Maire,

Stéphane Beaudet